

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 DECEMBRE 2009

Présents :

Didier GUILLAUME – Jean-Yves PILLIER – Alain DAVASE– Catherine CLEMOT - Caroline ROBINEAU - Martine BEAUMONT - Michel COULETEL – Christian CUSSONNEAU – Dominique BILLY – Gabriel HUBERT

Absent :

Gilles FOULON

1. Avant-projet de réalisation d'une opération de 9 à 10 lots à bâtir à La Maligny

Le Conseil Municipal a étudié le devis d'avant-projet proposé par le cabinet de géomètres experts D.LECOUTEUX & BRANLY de Saumur pour un montant de 4900€ HT et a décidé de demander au cabinet de rajouter la réfection de l'impasse de la Maligny dans le devis afin de mutualiser les travaux de voirie.

Un deuxième devis sera demandé au cabinet ONILLON & DURET de Doué-La-Fontaine

2. Tarifs 2010

Location de salles :

Habitants des Ulmes et extérieurs: reconduction des tarifs 2009

Association "Familles Rurales" : 150€ par an pour les 2 salles

A.P.E. de ROU-MARSON LES ULMES VERRIE: Une gratuité par salle et par an

Comité des Fêtes des Ulmes: Tarif professionnel pour La Maligny et gratuit pour la salle du Mousseau

Photocopies : reconduction des tarifs 2009

Concession de terrain au cimetière :

90€ pour la concession simple

180€ pour la concession double

45€ pour la concession enfant

3. Préparation budgétaire 2010 : travaux à envisager

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal une liste de travaux et investissements envisagés pour 2010 :

- Raccordement au réseau d'assainissement collectif du logement communal du Mousseau et du Presbytère ainsi que la salle des fêtes du Mousseau,
- Réfection d'une partie de la voirie communale,
- Mise en place d'un trou d'accès pour le comblement de la cave située sous la ruelle de la Maligny,
- Ravalement de la salle des fêtes du Mousseau,
- Etude de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de la salle des fêtes du Mousseau,
- Réfection de l'écoulement d'eau pluviale au niveau du pont de la rue des ormes,
- Transformation progressive de l'éclairage public à incandescence par des supports à économie d'énergie,
- Remplacement des bancs de la cantine scolaire par des chaises pour enfants,
- Remplacement du lave-vaisselle de la cantine scolaire,
- Mise en place d'un serveur informatique au secrétariat de la mairie.

Des devis seront établis pour chaque opération.

4. Ligne téléphonique du logement locatif communal dit du Presbytère

La société France Télécom ayant facturé au locataire du logement communal dit du Presbytère la réparation de l'installation téléphonique alors qu'elle était due par le propriétaire, c'est-à-dire la commune, le conseil municipal a décidé de réduire le montant du loyer de janvier 2010 de la somme de 122,49€ indument payée par le locataire.

5. Convention d'Assistance Technique (ATESAT) avec la D.D.E.A.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention d'ATESAT (Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire), qui comprend des missions de bases :

- Domaine de l'aménagement et de l'habitat
- Domaine de la voirie,

et des missions complémentaires :

- . Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- . L'étude et la direction des petits travaux de modernisation ou d'aménagement de la voirie communale

6. Demande d'adhésion de la Communauté de communes du Haut Anjou au S.I.E.M.L.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'adhésion, au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public, de la Communauté de Communes du Haut Anjou au Syndicat Intercommunal des Energies de Maine-et-Loire.

7. Curage du ruisseau traversant la commune entre la Grande Fontaine et la Petit Moulin

Monsieur le Maire a demandé à la société CADEGEAU d'établir un devis pour une opération de curage du ruisseau. Cette opération est longue et coûteuse et ne peut s'entendre que si le ruisseau est libéré de ces entraves (vannes, grille etc..), obstacles interdits par la loi.

Le Conseil Municipal a décidé d'attendre que le ruisseau soit libre de toutes entraves afin de pouvoir lancer l'opération de curage et a demandé à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des services de la police de l'eau de la D.D.E.A. afin qu'ils contraignent le propriétaire concerné à démonter les ouvrages illicites.

8. Défibrillateur communal.

Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal que le défibrillateur offert par le Conseil Général à chaque commune demandeuse du département sera mis à la disposition de la commune le 9 février 2010 et qu'il sera ensuite installé sur la façade de la mairie.